



Collectif pour la Refonte des Professions du Guidage



# « UNE formation, UN diplôme, UNE carte »

*Synthèse des réflexions collectives*

*Novembre 2009*

Afin de participer aux efforts de préservation de l'environnement cette synthèse n'est pas diffusée en version papier mais par voie électronique au format PDF et sous forme de livret virtuel.

# 1. Introduction

En juin 2009 a été présenté le rapport final de l'étude sur l'exercice des métiers de guide-interprète et conférencier commandée par le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi (sous-direction du tourisme).

Ce document a soulevé de nombreuses interrogations au sein des guides titulaires d'une carte professionnelle (Guides Interprètes et Guides Conférenciers), qui ont conduit à une série de réflexions dont certaines se sont exprimées sur le Forum des Guides & Médiateurs du Patrimoine (FGMP).

Forte des idées proposées et de l'intérêt suscité par ce rapport, l'équipe des administrateurs du forum a décidé de s'associer avec des associations de guides au sein du Collectif pour la Refonte des Professions du Guidage, afin de présenter une synthèse des idées recueillies en vue de proposer des pistes de réflexion sur la refonte des professions de guidage, sous l'intitulé « UNE formation, UN diplôme, UNE carte ».

## Une situation confuse

Aujourd'hui les professions du guidage souffrent d'un manque de clarté et de visibilité dans leurs dénominations et leurs prérogatives. Quatre titres et cartes professionnelles coexistent pour déterminer des compétences principalement territoriales alors que leurs titulaires pratiquent tous le même métier. Trop souvent ignorées des mondes du patrimoine et du tourisme, il va de soi que ces distinctions ne peuvent être que source d'illisibilité pour le grand public aussi bien que pour les professionnels et particulièrement les employeurs.

Le code du tourisme prévoit quatre cartes professionnelles distinctes :

- GIN : Guide Interprète National
- GIR : Guide Interprète Régional
- GCVPAH : Guide Conférencier des Villes et Pays d'Art et d'Histoire
- CN : Conférencier National

La tutelle et l'attribution de ces cartes (ainsi que l'organisation des examens qui y conduisent) est partagée entre deux administrations différentes (Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, sous-direction du Tourisme d'une part et Ministère de la Culture d'autre part) ce qui est une grosse source de confusion.

Cette confusion est parfois entretenue par les guides eux-mêmes, chacun ignorant souvent les activités et les spécificités de l'autre. Cette différence de perception du métier est particulièrement marquée entre les Guides Interprètes, auxquels on prête un public exclusivement touristique et les Guides Conférenciers des Villes et Pays d'Art et d'Histoire, dont on croit que le contenu des visites est plus culturel que celui

des premiers. Dans les faits, de nombreux Guides Interprètes sont également Guides Conférenciers et ils savent à quel point les activités qu'ils mènent ne connaissent pas de réelle différence et que le métier est fondamentalement le même. Ce qui peut changer, ce sont les publics, les Guides Conférenciers accueillant plus de public local et de scolaires en raison de la mission culturelle qui est confiée par convention aux Villes et Pays d'Art et d'Histoire.

## Des compétences différentes ?

Territoires, formations, publics : les différences entre les cartes de guides reposent principalement sur ces trois dimensions.

La compétence territoriale se rattache à la carte dont on est titulaire. Ainsi, un Guide Interprète Régional Nord-Pas-de-Calais ne sera pas estimé compétent pour guider en Picardie, alors même que les bassins d'emploi des guides peuvent parfois couvrir plusieurs régions. Ces derniers se voient alors obligés d'obtenir les cartes de GIR de plusieurs régions... problème auquel ne sont pas confrontés les Guides Interprètes Nationaux, dont la compétence ne connaît pas de limite à l'échelle du territoire français. Pour autant, un GIN formé à Lyon ne possède pas les connaissances nécessaires pour être opérationnel en Bretagne au pied levé, et vice-versa. Pour le cas des Guides Conférenciers des Pays d'Art et d'Histoire, la question du territoire est encore plus marquée dans la mesure où nombreux sont ceux qui n'exercent qu'au sein d'une seule ville (ou d'un seul pays) d'Art et d'Histoire alors qu'ils sont réputés compétents pour exercer dans les autres secteurs labellisés de leur région. Quoi qu'il en soit, un bon guide à Brest le sera aussi à Strasbourg ou à Perpignan. Ce sont donc les capacités à travailler, à préparer et à conduire une visite qui priment et pas nécessairement un territoire.

Les publics des Guides Interprètes (qualifiés de touristiques) sont souvent opposés à ceux des Guides Conférenciers (qualifiés de culturels). Dans la pratique, les guides titulaires d'une carte professionnelle sont tous à même d'élaborer et de conduire une visite guidée, des ateliers et animations pédagogiques à destination des scolaires et de participer au montage d'une exposition. Certains ont plus ou moins de pratique dans une activité ou dans une autre, en fonction de leurs choix, de leurs employeurs, de leur bassin d'emploi, voire de leurs expériences antérieures. Les pratiques de médiation de chacun des guides dépendent en réalité plus du contexte professionnel dans lequel ils évoluent que d'une question de compétences.

## Un seul et même métier

Que l'on soit guide-interprète ou guide conférencier, le métier que l'on pratique est le même. Seuls les terrains sur lesquels on le pratique et les publics auxquels on s'adresse sont différents. Mais ces différences ne sont en rien rattachées à une carte professionnelle ou à une autre. Il apparaît donc évident que la reconnaissance de notre métier passe avant toute chose, par l'unité :

- Unité de dénomination ;
- Unité de compétences ;
- Unité de prérogatives... (certaines pourraient être adaptées les VPAH, RMN, Monum').



## 2. Une formation

Il apparaît évident que les connaissances culturelles et patrimoniales doivent être évaluées, mais cela au regard de compétences professionnelles pratiques et pas uniquement encyclopédiques et universitaires.

Un tronc commun de formation, couplé à un système d'options de spécialisations (en langue, en patrimoine ou histoire locale...), permettrait le rapprochement, le dialogue et la compréhension des personnes aujourd'hui issues de formations diverses et variées. Ce tronc commun mettrait tous les guides sur un pied d'égalité et donnerait donc la possibilité de créer une profession à formation et à carte uniques et non contestables.

La question à laquelle nous nous efforçons de répondre est la suivante : comment former de bons guides, c'est à dire des professionnels du tourisme et de la culture aptes à faire dialoguer le patrimoine avec ses publics (et vice-versa), aptes à transmettre une connaissance qui enrichira les publics et les ouvrira sur le monde qui les entoure, aptes à valoriser toutes les formes de patrimoine qui font la richesse culturelle, artistique, historique, sociale et paysagère en un mot, touristique, de notre pays.

Évidemment il faut élever le niveau du métier, mais faut-il pour autant exiger des Guides Interprètes Conférenciers aussi diplômés, avec les mêmes formations, que des cadres moyens ou supérieurs de la filière culturelle d'État ou territoriale tels que les animateurs de l'Architecture et du Patrimoine ou les Conservateurs du Patrimoine ?

Le niveau universitaire Bac + 5 (niveau Master du système universitaire européen LMD) au niveau final après formation et diplôme, comme certains l'ont évoqué, serait sans doute un objectif trop haut. Cela de par la longueur inappropriée du cursus et de par le contexte de recrutement postérieur au cursus.

Un niveau bac + 3 (niveau Licence système universitaire européen LMD) pourrait être plus adapté aux possibilités et à la réalité professionnelle de nombreux guides cartés : beaucoup d'entre-eux, voire la majorité, ont bac + 3, souvent comme base minimum d'ailleurs..

L'idéal serait donc la création d'un diplôme, intégré dans le cursus LMD, plus concrètement d'une Licence. Cependant, serait-il correct d'exiger la pleine implication de personnes dans une licence classique, inconciliable, souvent, avec une activité professionnelle, pour finir avec une profession dans laquelle il est très difficile de gagner correctement sa vie ? Et surtout, tous les publics ont-ils besoin de guides aussi spécialistes ayant une licence d'histoire de l'art, d'histoire, de géographie... mais qui ne sont pas prêts à rencontrer les touristes, groupes scolaires...?

Après discussion, il a été jugé que le cadre d'une licence professionnelle, en alternance et avec intervention de professionnels dans le cursus, serait un format idéal, afin de concilier le FOND culturel et la FORME professionnelle. Une licence professionnelle semble par ailleurs plus accessible à des personnes venant de tous milieux et un système d'équivalence n'interdirait pas l'accès des autres diplômés universitaires au guidage et à la médiation du patrimoine.

## Qui pourrait intégrer cette formation?

La licence professionnelle devrait pouvoir être le reflet de la diversité des parcours amenant aux professions du guidage et de la médiation du patrimoine. Aussi cette formation, comme l'actuelle préparation à l'examen d'aptitude GCVPAH, devrait être ouverte à tous et avoir lieu dans des conditions qui permettent même aux employés d'y participer. Quoi qu'il devienne, le métier de GIC doit toujours proposer cette ouverture, qui fait la richesse et la diversité des profils humains et des compétences de chacun des guides.

Cette formation unique, professionnalisante et diplômante pourrait exister sous la forme d'une licence professionnelle (durée de trois ans), dont les deux premières années pourraient être communes à des enseignements de sciences humaines (histoire, histoire des arts, lettres, voire sociologie, géographie ou langues), la troisième constituant une année de professionnalisation consacrée à l'acquisition des savoirs spécifiques et nécessaires à l'exercice du métier.

Un système de passerelle pourrait permettre aux étudiants titulaires d'un BTS Tourisme (Animation et gestion touristique locale) d'accéder directement en L3 (moyennant éventuellement le rattrapage de quelques enseignements dispensés en années L1 et L2 ou un système de remise à niveau spécifique).

Pour les titulaires d'une première année réussie en histoire, histoire de l'art, langues étrangères, voire sciences humaines, on pourrait procéder à une passerelle pour accès direct en L2 (avec éventuellement 1 ou 2 cours de 1ère année à rattraper). Les étudiants de ces parcours Lettres et Sciences Humaines ayant un niveau Licence acquis pourraient, selon jugement d'un jury, intégrer la L3, au vu de leurs savoirs et capacités préalables.

Afin de préserver la richesse des connaissances qui s'exprime à travers les parcours et expériences diverses et variées des guides, il semble important de garantir l'accès à ces formations par VAE (validation des acquis de l'expérience) ainsi que de proposer la possibilité de suivre la formation en cours du soir, voire par correspondance et de passer l'examen en candidat libre. Ces dispositifs permettraient de conserver l'ouverture d'esprit et la multiplicité des savoir-faire, en ouvrant la formation (dans la limite des compétences et savoirs attendus) au plus grand public possible !

La création d'une telle licence professionnelle aurait un avantage certain : offrir un niveau de compétences homogène pour tous les guides et ainsi sans doute une meilleure reconnaissance professionnelle, la délivrance de la carte restant conditionnée par l'obtention du diplôme.

Des possibilités de poursuite d'études en Master en vue de se spécialiser ou de se préparer aux concours d'Animateur de l'architecture et du patrimoine et d'Attaché territorial de conservation pourraient être également envisagées afin de proposer un cursus de formation cohérent.

## Contenu de la formation

Les enseignements pouvant être envisagés sur ces trois années de formation pourraient être les suivants :

- Histoire ;
- Histoire Littéraire ;
- Histoire de l'art ;
- Art contemporain (complémentaire de l'histoire de l'art) ;
- Histoire de l'Architecture ;
- Archéologie ;
- Lecture de paysages urbains et ruraux / cartographie / urbanisme ;
- Pratique des langues (une minimum et obligatoire : anglais) ;
- Connaissance des patrimoines (matériels et immatériels) ;
- Valorisation du patrimoine : principes et enjeux ;
- Connaissance du monde du tourisme ;
- Connaissance des institutions ;
- Sociologie des publics (touristiques et non-touristiques) ;
- Techniques de médiation / montage de projets pédagogiques ;
- Méthodologie de guidage en français et langue(s) étrangère(s) ;
- Montage de circuit / de produit touristique et culturel ;
- Initiation au montage de projet culturel ;
- Utilisation des médias: internet comme source de recherches et de promotion ;
- Insertion professionnelle : construire un cv et son projet professionnel, démarcher les employeurs, trouver des missions, créer sa propre activité...

Ces enseignements restent bien entendu à définir en UE et en volume horaire/année, tout comme il reste à définir le quota de stages en milieu professionnel par rapport au ratio d'enseignement théorique, qu'il soit mené par des universitaires ou des intervenants professionnels.

## Après la formation?

Les professionnels, diplômés et dotés de compétences techniques solides, devront cependant être aptes à se remettre en question, afin d'enrichir leur savoir et leur culture générale. En effet les professions du guidage et de la médiation culturelle, dans leur application quotidienne, ne peuvent être considérées comme figées, comme beaucoup de professions d'analyse et de synthèse. D'où l'importance de ne pas, dans le cadre de cette formation ici proposée, asséner un chapelet de cours magistraux « formatés », mais de donner aux étudiants les clés pour apprendre et comprendre.



### 3. Un diplôme

Cette licence professionnelle pourrait être intitulée « *Licence professionnelle guide du patrimoine* ». Ce diplôme de niveau II (bac + 3) s'inscrit dans le parcours LMD. Comme toutes les licences professionnelles, il devra faire l'objet d'une habilitation délivrée par le ministère de l'enseignement supérieur.

Il devrait pouvoir être proposé par les universités qui le souhaitent, soit directement par leurs facultés, soit par leurs Instituts Universitaires de Technologie (IUT).

Les candidats ayant obtenu la licence professionnelle guide du patrimoine pourraient prétendre à la délivrance de la carte professionnelle du même nom (voir ci-après).

Pourquoi la dénomination « Guide du Patrimoine »? Il s'agirait en fait d'un terme générique permettant de parler de tous les guides sans créer de distinctions amenant au cloisonnement et à l'isolement. Le rapport commandé par la Direction du Tourisme au cabinet Richard Lévy préconise certains rapprochements de diverses catégories de guides. Pour parler globalement dans ce rapport des différentes catégories travaillant au guidage ledit rapport parle de GIC : Guides Interprètes Conférenciers, regroupant par là les Guides Interprètes (Nationaux et Régionaux) et les Guides Conférenciers (Nationaux, VPAH).

En effet, aujourd'hui, les titres de « Guide Interprète » et de « Guide Conférencier » semblent se percuter, lorsqu'il se rencontrent. Les uns ne savent pas toujours ce que font les autres, même si beaucoup de points les réunissent dans les faits, bien plus que des points de divergences les séparant. Il existe certes une spécialisation « linguistique » pour les Guides Interprètes et « Histoire de l'Art » pour les Guides Conférenciers, même si les GI ont pour la plupart une formation Histoire de l'Art et si beaucoup de GCVPAH ont un cursus en langues.

Guide du patrimoine, paraît être un bon compromis, à la condition de bien faire comprendre que la notion de « patrimoine » est prise au sens le plus large possible, pour ne pas se laisser enfermer dans un carcan caricatural... Trop de personnes considèrent encore avec dédain que le patrimoine se limite à des monuments (de préférence anciens) ou à des œuvres d'art "classiques". Il ne faudrait pas, en plus de devoir expliquer qu'être guide est un vrai métier, avoir à faire un cours sur la notion de patrimoine en début de visite...

Ce titre de Guide du Patrimoine serait aussi une formule à opposer définitivement à la dénomination de « Guide touristique » ou « guide de tourisme », qui se réfèrent davantage à des ouvrages qu'à des personnes... Et puis nous ne travaillons pas qu'avec des touristes, cette qualification est donc trop réductrice en plus d'être inexacte.



## 4. Une carte

*Formation et diplôme uniques impliquent la délivrance d'une seule et même carte professionnelle.*

### Une dénomination unique

Actuellement, les dénominations de Guide Interprète et de Guide Conférencier des Villes et Pays d'Art et d'Histoire sont source de confusion aussi bien pour le grand public que pour les employeurs et sous-entendent des compétences (ou des pratiques) spécifiques qui ne sont pas toujours avérées, comme cela a déjà été dit précédemment. Il est donc nécessaire, dans le sens de la refonte des professions du guidage, de supprimer toute ambiguïté: les différentes catégories actuelles (GIN, GIR, GCN, GCVPAH) devraient être simplifiées et résumées en un titre unique, permettant par là de surpasser les corporatismes déplacés mais aussi d'insister sur les qualités communes.

C'est pourquoi le collectif propose la qualification unique de "Guide du patrimoine", sur les modèles canadien et suisse, notamment. Un complément optionnel de spécialisation pourrait préciser une aptitude approfondie en langue(s) étrangère(s), en médiation muséale, en patrimoine local (qui est plus pertinent qu'un échelon régional dont la cohérence historique est généralement inexistante).

Dans la pratique, la carte en elle-même pourrait évoluer. Aujourd'hui, chaque guide dispose d'une carte justifiant de son aptitude et d'un badge qu'il doit porter en toute circonstance. Il serait intéressant d'envisager un seul document, qui pourrait être au format carte de crédit, plastifié et recto-verso, selon le modèle suivant :

- Ministères de tutelle
- Guide du patrimoine, mention .....(conférencier et/ou Langues Étrangères).
- Options langues étrangères pratiquées .....(langues parlées).
- Compétence géographique nationale
- Domaine d'exclusivité du titulaire qui a obligation d'y porter le badge : Monuments Historiques et Musées Nationaux
- Exonération des droit d'entrée pour les Monuments Historiques et Musées Nationaux
- Validité permanente

De manière plus pratique, il serait souhaitable en outre de veiller à limiter les possibilités de falsification des cartes. En effet, les cartes et badges actuels en papier épais, tantôt remplis à la machine tantôt à la main, tantôt avec un sceau relief tantôt avec un tampon, restent relativement fragiles. La météo parfois peu clémente peut provoquer assez rapidement la destruction des documents ou du moins leur illisibilité. Les frottements divers et variés des badges et cartes les rendent aussi très rapidement illisibles et font disparaître les logos des ministères de tutelle...

Une carte plastifiée, comportant une photographie et une signature numérisées, ainsi qu'un code barre ou un code semblable à celui figurant dans la partie inférieure des cartes nationales d'identité, correspondant entre autres éléments au numéro de carte délivré par la préfecture de résidence, permettrait de sécuriser l'ensemble.

*Notes et Réflexions:*

A large rectangular area containing horizontal dotted lines for writing notes and reflections.

## 5. Finalité de ce document

La réflexion menée de manière ouverte et constructive par les membres du Forum des Guides & Médiateurs du Patrimoine a pour but de permettre une meilleure visibilité des attentes des différentes catégories de guides quant à une refonte des statuts existant aujourd'hui.

Cette synthèse est donc mise en ligne sur le forum, lieu d'échange et d'information, sous forme de lien vers un livret virtuel ou un document PDF à télécharger. Mais le document produit a aussi vocation à être communiqué aux instances impliquées dans la réflexion menée à bien par la Direction du Tourisme.

Par ailleurs ce document est aussi mis à disposition de ceux qui le souhaiteraient sous forme de livret virtuel sur la page facebook du forum, autre relais des discussions entre professionnels du guidage et de la médiation.

## 6. Collectif pour la Refonte des Professions du Guidage

Le travail de réflexion, mené par les membres du Forum des Guides & Médiateurs du Patrimoine, afin d'être diffusé et de pouvoir être reconnu, nécessite le soutien et la visibilité d'associations de Guides et Conférenciers disposant d'un statut légal et représentatif que n'a pas le FGMP, n'étant pas de nature associative, malgré la richesse et la diversité de ses membres et de leur participation.

Aussi, et afin de ne pas perdre l'énergie, l'implication et la qualité de cette réflexion, nous sommes en contact avec des associations partenaires, afin de pouvoir, via ce support légal et professionnel, faire entendre nos propositions de manière valable.

Ce support passe par la création d'un collectif d'associations (et pourquoi pas de professionnels en tant qu'individus) apte à présenter le texte, intitulé « Collectif pour la Refonte des Professions du Guidage ».

Un sous-forum du Forum des Guides & Médiateurs du Patrimoine, réservé au collectif est d'ores et déjà ouvert afin que les membres dudit collectif puissent s'y rencontrer et échanger en un lieu commun.

Les associations membres du collectif mettent aussi ce document à disposition de leurs adhérents et en font la promotion via les moyens de communication qui sont les leurs.